

## Sécurité

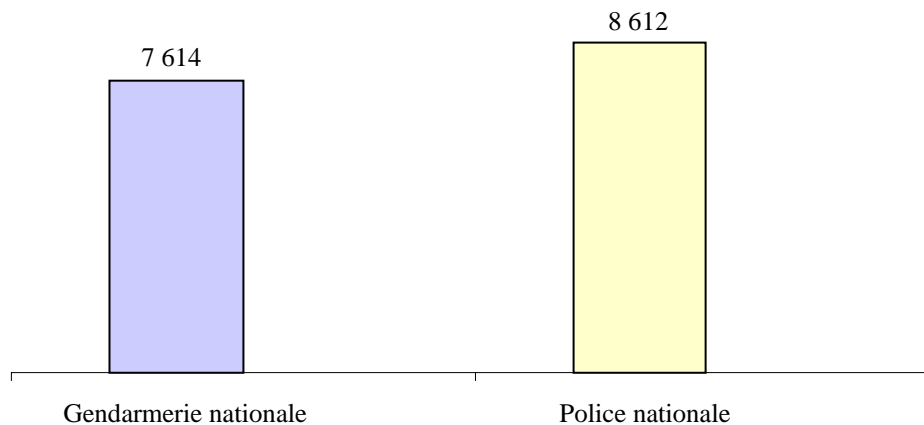
---

**Autorisations d'engagement : 16,16 milliards d'euros**  
**Crédits de paiement : 16,23 milliards d'euros**  
**Emplois de l'État : 245 689 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**  
**Emplois des opérateurs : 145 équivalents temps plein (ETP)**

La sécurité constitue l'une des missions les plus fondamentales de l'État. La sécurité intérieure relève principalement de la police nationale et de la gendarmerie nationale. La mission « Sécurité » présente, dans deux programmes distincts, un ensemble cohérent et comparable d'objectifs et d'indicateurs de performance, ainsi que les dotations dévolues à ces deux entités.

### 1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009  
(en millions d'euros)



L'essentiel de la mission « Sécurité » est constitué des dépenses de personnel, qui atteignent 86 % du total. La mission comporte deux programmes.

**Le programme « Police nationale » (8,612 milliards d'euros en crédits de paiement)** a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer dans la durée la sécurité des personnes et des biens.

**Le programme « Gendarmerie nationale » (7,614 milliards d'euros en crédits de paiement)** porte les dotations de la direction générale de la gendarmerie nationale

(DGGN), force de sécurité à statut militaire, dont la tâche consiste à veiller à la sûreté publique et à assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, cœur du métier de la gendarmerie.

Trois objectifs stratégiques et quatre indicateurs, communs à la police nationale et à la gendarmerie nationale, synthétisent les missions de sécurité et de protection des personnes et des biens. Ils reflètent, de manière transversale, l'ensemble des actions des deux programmes.

Pour l'année 2009, les priorités opérationnelles sont réaffirmées. Certaines sont communes aux deux forces :

- consolider les progrès enregistrés dans la résolution des crimes et délits, en portant le taux d'élucidation global en 2009 à 40 % et en faisant baisser le nombre de crimes et délits constatés d'au moins 3 % par rapport aux exercices précédents ;
- prolonger la baisse de la délinquance de proximité de 5 %, ainsi que l'inflexion enregistrée pour la première fois en 2008 sur les violences aux personnes ;
- renforcer l'efficacité de la lutte contre l'insécurité routière, en recherchant prioritairement la réduction de 6 % du nombre de tués.

Certaines sont spécifiques à la gendarmerie :

- réduire durablement l'immigration irrégulière et le travail illégal par un effort ciblé à l'encontre des employeurs d'étrangers sans titre ;
- développer l'action entreprise dans le domaine des violences aux personnes, avec une attention particulière aux violences intra-familiales.

D'autres à la police nationale :

- intensifier la lutte contre les violences urbaines ;
- améliorer les résultats contre l'économie souterraine et le trafic de stupéfiants.

## **2. Principales orientations pour 2009-2011**

### **La ministérialisation de la mission « Sécurité »**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la gendarmerie nationale sera placée sous l'autorité organique, fonctionnelle et budgétaire du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, tout en conservant son identité ainsi que le statut militaire des gendarmes.

Cette réforme permettra notamment de renforcer le rapprochement des deux forces de sécurité par la mutualisation croissante des fonctions support et leur meilleure interopérabilité.

### ***Un budget triennal orienté vers la modernisation de la sécurité intérieure***

Le budget 2009 couvre la première annuité de la future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), qui est placé sous le signe de la modernisation et de la mutualisation entre la gendarmerie et la police nationales.

Trois grandes priorités ont été retenues :

- la police technique et scientifique au profit des capacités d'investigations : modernisation du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) et du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), ainsi que des outils d'exploitation de scènes de crime ;

- le développement technologique : développement de la visioconférence, de la vidéoprotection, de la vidéo embarquée ;
- la protection des forces de sécurité face aux nouvelles menaces : déploiement des armes non létales, nouveaux gilets pare-balles.

Au total, la LOPPSI permettra d'accroître le niveau technologique des forces de sécurité et, par conséquent, leur efficacité, particulièrement dans les domaines jugés sensibles par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, tout en permettant une optimisation du modèle.

### ***Un management privilégiant la valorisation des potentiels humains***

Le projet de loi de finances 2009 maintient la capacité opérationnelle de la sécurité intérieure, et met en œuvre les engagements des protocoles « PAGRE » pour la gendarmerie nationale, et « Corps et carrières » pour la police.

Ainsi, la police nationale poursuivra l'application du protocole relatif aux corps et aux carrières signé le 17 juin 2004 qui prévoit la déflation des corps d'encadrement supérieur et, en parallèle, un renforcement de l'encadrement intermédiaire et des corps de soutien. Le passage des officiers de police à un régime de cadre sera accompagné d'une revalorisation de la prime de commandement.

La gendarmerie nationale poursuivra quant à elle son plan d'adaptation des grades aux responsabilités (PAGRE). Le statut militaire des gendarmes est réaffirmé et la revalorisation de leur grille indiciaire poursuivie.

Les réductions d'emploi n'affecteront pas le potentiel opérationnel des forces, dont le maintien a été réaffirmé par le Président de la République.

Des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre (renforcement de la réserve opérationnelle, mesures d'organisation au sein de la police nationale). Enfin, les mesures visant à mieux fidéliser les personnels de police dans la région Île-de-France seront renforcées (réservations de logements supplémentaires, places de crèches).

### **3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP**

#### ***L'action des effectifs de police et gendarmerie sera recentrée sur leur cœur de métier***

Les missions périphériques ou indues seront réduites ou reprises à leur compte par les donneurs d'ordre : gardes statiques, protection des personnes, escortes et transfèrements judiciaires, convois motorisés. Dans les cas où ils n'auront pas pu l'être, ces services seront facturés.

Chaque fois que possible, des personnels administratifs, techniques et scientifiques seront substitués aux policiers et aux gendarmes, pour permettre à ces derniers de se concentrer sur la baisse de la délinquance et la progression du taux d'élucidation des crimes et délits.

Les marges de manœuvre ainsi dégagées, permettront de renforcer la présence dans les agglomérations qui en ont le plus besoin. Des compagnies de sécurisation et des unités territoriales de quartiers seront créées pour renforcer la sécurité dans ces territoires.

S'agissant de la politique de sécurité routière, les forces de police et de gendarmerie se concentreront sur les objectifs prioritaires (alcoolémie excessive, usage de stupéfiants, réseau secondaire). Leur emploi tiendra également compte de l'automatisation des contrôles et de la dématérialisation du traitement des contraventions.

### ***La mutualisation des deux forces de sécurité sera renforcée***

Elle portera notamment sur le potentiel aérien des deux forces, les procédures de passation de marchés technologiques et d'armement, les pôles logistiques et certaines formations.

Des restructurations seront engagées en recherchant une meilleure adaptation entre les missions et les moyens

Les structures de formation seront adaptées aux besoins actuels et prévisionnels des forces.

L'organisation des forces mobiles tiendra compte du nécessaire recentrage sur leur cœur de métier, ainsi que sur un certain nombre d'évolutions en cours ou annoncées, qu'il s'agisse de la politique de sécurité dans les agglomérations urbaines ou la politique de sécurité routière.

### ***Les structures immobilières seront rationalisées***

Les prestations croisées des deux réseaux seront développées ; la maintenance des bâtiments police et gendarmerie sera mutualisée dans des régions tests.

Plus largement, la fonction immobilière sera intégrée au sein du ministère de l'Intérieur.

## **Plafonds 2009-2011**

En milliards d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	<b>16,23</b>	<b>16,16</b>	<b>16,71</b>	<b>17,27</b>
Crédits de paiement	<b>15,89</b>	<b>16,23</b>	<b>16,63</b>	<b>17,00</b>

<b>Ministre concerné :</b> <b>- Intérieur, Outre-mer et</b> <b>Collectivités territoriales</b>
--